

## Offre Auvray Avantages

Tarif Public et conditions 2014

C'est une assurance complémentaire au gravage Auvray Speed Marking.

Elle concerne les clients qui font graver leur scooter ou leur moto dans un centre de gravage agréé Auvray (= concessionnaire).

Le prix public conseillé est de 109 € TTC pour la 1<sup>ère</sup> année. Ce tarif inclut le dossier ARGOS.

Le montant de la cotisation est de 50 € TTC pour la 2<sup>ème</sup> année.

En cas de vol total du 2-roues gravé dans un centre agréé Auvray Speed Marking, Les garanties **Auvray Avantages** sont les suivantes :

<b>Client</b> ( propriétaire du 2 roues gravé dans un centre agréé Auvray)	<b>1<sup>ère</sup> année</b>	<b>2<sup>ème</sup> année (et suivantes)</b>
Assuré contre le vol	Remboursement de la franchise à concurrence de 600 €	Remboursement de la franchise à concurrence de 600 €
Pas assuré contre le vol	Versement d'une indemnité de 450€	Versement d'une indemnité de 450€
Tous	Remboursement des frais de gravage à concurrence de 130 € TTC	Remboursement des frais de gravage à concurrence de 130 € TTC
Renouvellement	-	Versement d'une prime de fidélité de 400 € pour l'achat d'un véhicule neuf chez le centre agréé Auvray où le véhicule volé a été gravé.
Prix public (y.c. Argos)	109 € TTC	50 € TTC

Voir conditions générales.